



Direction de l'Eau

NÎMES 1988-2022

Bilan de 34 ans de PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS

Le 3 octobre 1988, jusqu'à 420mm de pluie s'abattent sur la ville de Nîmes en 10 heures ; 14 millions de m³ d'eau traversent la Ville générant un débit de pointe de 480m³/s pour le cadereau d'Alès, 220m³/s pour le cadereau d'Uzès.

Bilan : 9 morts (auquel il convient d'ajouter 2 victimes d'un accident d'hélicoptère), 4 milliards de francs 1988 de dégâts.

Depuis cette date, Nîmes et, depuis sa création, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole ont multiplié les actions de prévention des inondations.

Du PPCI au programme CADEREAU et au PAPI VISTRE

Le Plan de Protection Contre les Inondations (PPCI) (1990-2006)

Mis en œuvre par la Ville, il a permis :

- La mise en place du système d'alerte inondation ESPADA
- L'instruction des documents d'urbanisme sur la base de l'article R111-3 du code de l'urbanisme valant PPRI
- L'aménagement localement des lits des cadereaux hors Zone Urbaine Dense (ZUD)
- La création de 18 bassins de rétention amont pour une capacité d'environ 800 000 m³ et 4 bassins de compensation aval pour une capacité de 600 000 m³

Au 31/12/2006, 68,9M€HT de travaux ont été réalisés dont 30,8M€ à la charge de la Ville, 17M€ pour l'État, 5 M€ pour le CD30, 3,4 M€ pour la Région, 12,5 M€ pour les ASF et 0,2M€ pour la SNCF.

Programme d'Actions de Prévention des Inondations 1 (PAPI 1 Nîmes Cadereaux) (2007-2014)

À la suite des inondations de 2002 et 2005, et à la demande de JP Fournier, Maire de Nîmes, la Ville a lancé le PAPI.

Ce dernier a conduit à définir le niveau de protection de la Ville : un évènement type 2005, soit environ 250 mm de pluie en 12 heures, ainsi qu'un programme de travaux visant à se protéger de la crue générée par un tel évènement orageux.

Le PAPI, structuré en 5 axes, a permis

1. De mettre en place des actions de sensibilisation du public (Axe 1)
2. D'améliorer la surveillance, la prévision et l'alerte aux crues (système ESPADA) (Axe 2)
3. D'acter le PPRI réalisé par l'État (2012), et de mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité (Axe3)
4. De continuer le déploiement de bassins de rétention amont (Axe 4)
5. De réaliser l'ouvrage transitant le cadereau d'Alès sous la ZUD (Axe 5) (environ 50M€HT)

Au final, 92,6M€HT ont été dépensés (dont 70M€HT de travaux) répartis comme suit 45,5M€ à la charge de la Ville (dont 14,1M€ non subventionnés), 25M€ pour l'État, 9,7 M€ pour Nîmes Métropole, 6 M€ pour la Région, 4,8 M€ pour le CD30, et 1,6 M€ autres financeurs (DRAC, agence de l'EAU, ...)

Programme d'Actions de Prévention des Inondations 2 (PAPI 2 Nîmes Cadereaux) (2015-2021)

Ce nouveau PAPI était structuré sensiblement de la même façon mais était décomposé en 7 axes portant sur les mêmes thématiques. Les actions qui le composent ont été réalisées dans la continuité du précédent.

Ce PAPI a été transféré de la Ville vers Nîmes Métropole avec le transfert la compétence travaux de prévention des inondations au 1^{er} janvier 2018.

Les travaux les plus significatifs sont la mise en œuvre du bassin des Antiquailles qui sera opérationnel cet automne 2022, l'achèvement du cadereau d'Alès et la poursuite de l'aménagement du cadereau d'Uzès.

Au 10/09/2021, 60,1M€HT ont été dépensés (dont 40,7M€HT de travaux) répartis comme suit : 15,9M€ pour la Ville, 16,6M€ pour l'État, 18,9M€ pour Nîmes Métropole, 14,76 M€ pour la Région, 5,2 M€ pour le CD30, et 0,7 M€ autres financeurs (DRAC, agence de l'Eau, etc.).

Programme d'Actions de Prévention des Inondations 3 (PAPI 3 Vistre) (2022-2028)

Ce dernier PAPI est structuré en 7 axes comme le précédent. Il est animé par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vistre Vistrenque. Il rassemble en une seule convention les PAPI Nîmes cadereaux et Vistre

Les actions des précédents PAPI sont poursuivies et élargies à l'ensemble des communes du bassin versant du Vistre. Sur Nîmes, il vise principalement à achever l'aménagement du cadereau d'Uzès.

Son budget est de 113,19M€ répartis comme suit : 1,64M€ à la charge de Nîmes, 58,56M€ pour l'État, 20,73M€ pour Nîmes Métropole, 14,76M€ pour la Région, 10,81M€ pour le CD30, 3,3M€ pour l'EPTB et 3,66 M€ pour les autres financeurs et maîtres d'ouvrage.

De l'influence des travaux sur les possibilités d'urbanisation

Les travaux de prévention contre les inondations pour la commune de Nîmes ont pour objectif de se protéger contre un évènement type 2005 considéré d'occurrence quarentennale (1 chance sur 40 qu'il se produise dans l'année et non pas un évènement tous les 40 ans) ayant généré environ 250 mm de pluie en 12 heures.

Le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) vise à se protéger du plus grand évènement connu, à savoir l'évènement du 3 octobre 1988 considéré d'occurrence 200 ans et ayant généré jusqu'à 420 mm de pluie en 10 heures.

À titre d'exemple, quand le bassin des Antiquailles sera achevé, dans 10 ans, l'affaiblissement de la crue sur le seul cadereau d'Alès pour un évènement de type 1988 sera de 200 m³/s. Compte tenu qu'en 1988 ce sont 480m³/s qui sont arrivés au bas de la route d'Alès, ce sont 280 m³/s qui se répandraient en Ville hors des ouvrages hydrauliques réalisés.

On ne peut pas se protéger complètement d'évènement extrêmes. C'est pour cette raison, qu'au-delà des travaux qu'ils permettent de financer, les PAPI mettent l'accent sur la connaissance du risque, l'alerte, la gestion de crise, la réduction des vulnérabilités et la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme. Dans cette même logique les PPRI sont établis en fonction d'évènements majeurs bien plus violents que ceux dont les travaux visent à protéger les populations.

De plus, l'État nous rappelle régulièrement que les financements qu'il apporte n'ont en aucun cas vocation à permettre l'ouverture à l'urbanisation de zones inondables.

Les travaux de protection contre les inondations visent à réduire le coût des dégâts générés par les évènements de moindre importance dont la récurrence génère des dépenses plus importantes que les évènements majeurs, finalement rares.

Ils ont également pour objectif de sauver des vies en retardant le pic de crue permettant ainsi de donner l'alerte, de positionner et organiser les secours, et donc de mieux gérer la crise.